



**Commune de Civrieux d'Azergues**  
**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 25 septembre 2014**

L'an deux mil quatorze, le 25 septembre à 20h 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 11 septembre 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie Pierre TEYSSIER, Maire.

*Etaient Présents* : Mme Marie Pierre TEYSSIER, M. Michel PASSARELLI, Mme Liliane DALLA LIBERA, Mme Mylène ROLAND, Maires Adjoints ; M. du CHAFFAUT, Mme BRESSON, M. MOREL, Mme CHENIVESSE, M. BOUCHARD, Mme ADELIN, M. GALOIS, M. BINAUD, Mme CESARI, M. EHRET.

*Etait absent excusé* : Gabriel BARROT qui donne pouvoirs à Marie Pierre TEYSSIER

Nombre de conseillers en exercice: 15                      présents : 14                      votants: 15

Secrétaire de séance : Michel PASSARELLI

**Intervention de Mme DECOOPMAN, Trésorière de Chazay**

Mme DECOOPMAN présente l'analyse financière et fiscale de la commune sur les 3 dernières années.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

En préambule, Madame le Maire a souhaité s'exprimer sur les six premiers mois de fonctionnement de la nouvelle municipalité.

*« Nous sommes encore en période de transition avec la reprise des anciens dossiers et la mise en route d'un nouveau programme. Tout ce travail nécessite du temps et de l'énergie. Chacun doit prendre en considération que l'équipe municipale travaille dans l'intérêt de la commune et le bien-être des habitants. Malheureusement je constate qu'un climat délétère perdure sur notre village. En tant que garant de l'ordre public je souhaite solennellement condamner tout acte et toute parole qui pourrait porter atteinte à la sérénité de notre commune.*

*Aussi, il est nécessaire que les personnes qui se disent attachées à leur village depuis de nombreuses années méditent sur la portée des paroles et des écrits qu'elles peuvent diffuser.*

*Les commérages n'apportent jamais rien de bon et les écrits accusateurs et de surcroît anonymes ne peuvent qu'engendrer une ambiance belliqueuse.*

*Les 15 membres du Conseil Municipal, du fait de leur engagement pour la commune, méritent le respect de chacun.*

*Il est grand temps de prendre en considération que le passé est derrière nous et que c'est tous ensemble, Conseil Municipal et Sévériens, que nous arriverons à construire l'avenir de notre commune ».*

Monsieur Binaud remercie Madame le Maire pour sa condamnation de ces actes peu glorieux.



### **Bilans annuels des services publics**

Compte tenu de l'importance de l'ordre du jour, la présentation des bilans annuels des services publics est reportée à la réunion d'octobre 2014.

### **Modification délibération portant sur l'exonération de la T.A. pour les abris de jardins d'une surface inférieure à 20m<sup>2</sup>**

En séance du 20 juin 2014, le conseil municipal a instauré l'exonération de taxe d'aménagement pour les abris de jardin d'une surface inférieure à 20m<sup>2</sup>. La DDT chargée d'appliquer cette exonération, informe qu'il est nécessaire de préciser dans la délibération, que sont exonérables l'ensemble des abris de jardin soumis à déclaration préalable, d'une surface inférieure à 20m<sup>2</sup>. Cette exonération s'appliquera à compter du 1er janvier 2015.

### **Acquisition terrain PIOLO**

Afin de résoudre un problème d'écoulement des eaux pluviales en provenance de la chaussée, il est nécessaire auparavant de régulariser l'alignement. A cet effet, la commune doit acquérir une surface de 69 m<sup>2</sup> de la propriété de Mr et Mme PIOLO pour créer le réseau nécessaire. Comme convenu avec les propriétaires, Mme le Maire propose l'acquisition de cette parcelle au prix de 7 000€

M. Binaud précise que compte tenu de l'importance du devis, d'autres solutions avaient été envisagées. M. Bouchard répond qu'un devis est en attente, avec un passage en servitude sur la propriété.

Mme le Maire soumet au vote :

CONTRE 1 (B. Césari) ABSTENTION 1 (D. Binaud) POUR 13

Mme le Maire est autorisée à signer toutes les pièces nécessaires à la transaction.

### **Renonciation acquisition propriété PERENON**

La commission d'urbanisme a décidé de ne pas poursuivre le projet d'acquisition de cette propriété engagée par la précédente municipalité, pour des raisons budgétaires.

M. Pérénon en a été informé.

La municipalité n'a pas de projet d'aménagement de zone de loisirs au bord Azergues. En conséquence, l'emplacement réservé sera supprimé. Le propriétaire actuel sollicite le changement de zonage de sa parcelle. Ce point sera étudié avec la Chambre d'agriculture et la commission PLU.

Gabriel Ehret précise que M. Pérénon avait à l'origine proposé la vente de sa propriété à un prix très intéressant pour la commune, compte tenu de sa situation géographique par rapport aux aménagements en cours à l'époque.

Béatrice Césari indique que le changement de zonage est un gros risque dans le cadre du PPRI Denis Binaud rajoute qu'en renonçant à cette acquisition, la commune maintient une famille en zone inondable, Toutefois Mme le Maire répond que toutes les communes dans notre situation ne peuvent acquérir toutes les propriétés en zone inondable.

M. Binaud rappelle qu'il ne s'agit pas d'acheter toutes les maisons, mais que M. Pérénon était vendeur.



### **Charte Européenne des communautés locales pour une citoyenneté participative**

Civrieux avec son jumelage, fait partie du réseau européen des communautés locales ; les communes de Pérouge et Assise sont candidates pour être capitale européenne de la culture ; A cet effet, elles proposent cette charte. Tous les élus en ont été destinataire. Il convient de l'approuver. Mme le Maire soumet au vote  
Accord à l'unanimité du conseil municipal.

### **Augmentation temps de travail des adjoints techniques au restaurant scolaire**

L'application des rythmes scolaires a engendré la mise en place de la garderie et le restaurant scolaire le mercredi matin. Il a été demandé aux deux agents affectés à ces postes de porter leur temps de travail hebdomadaire à 35h pour la responsable du restaurant scolaire et à 19h pour l'autre agent, à compter du 1er septembre 2014. Le comité technique paritaire du centre de gestion a été saisi pour valider ces modifications d'horaires  
Mme le Maire soumet au vote :  
Accord à l'unanimité du conseil municipal

### **Prêt de matériel aux familles de Civrieux**

Il convient de fixer officiellement les tarifs pratiqués pour la mise à disposition des tables, bancs ou chaises, aux familles de Civrieux. Mme le Maire propose de maintenir le tarif pratiqué jusque-là, soit 3€ l'ensemble (1 table et 2 bancs).  
Elle soumet au vote :  
Accord à l'unanimité du conseil municipal.

### **Convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relève en hauteur**

La commune met à disposition de GRDF deux emplacements (un à l'intérieur du clocher l'église et un sur la mairie) pour l'implantation d'antennes radio réceptrices, pour assurer le développement de la maîtrise d'énergie et l'amélioration de la qualité de la facturation. Il ne devrait pas y avoir d'impact sur le paysage. L'installation est prévue entre 2016 et 2018.

Cette convention est conclue pour 20 ans et GRDF s'engage à payer une redevance annuelle de 50€H.T. par site équipé.

Mme le Maire soumet au vote. A l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention.

### **Attribution marché restaurant scolaire**

Trois fournisseurs ont répondu à l'appel d'offres, API restauration a été retenu avec un prix de repas à 2.16€HT.

Toutefois, bien que la qualité soit meilleure, quelques difficultés sur les quantités ont été signalées au nouveau prestataire.



### **Rythmes scolaires**

Mylène Roland, responsable de la commission Ecoles fait le bilan des premiers jours de fonctionnement des activités périscolaires du vendredi après-midi. Les six ateliers proposés se passent très bien. Les enfants sont satisfaits. La coordination est assurée par Nadine Michon. Le personnel communal est remercié pour son implication dans la réussite de cette réforme.

### **Compte rendu réunion d'urbanisme**

Lecture est donnée par M. Galois des comptes rendus des dernières réunions de la commission d'urbanisme. Réunions des 7 et 21 juillet, 25 août et 22 septembre.

### **Problème poubelles place de l'Eglise**

Les commissions voirie et environnement vont réfléchir pour l'aménagement d'un local poubelles collectif, pour les personnes qui n'ont pas de cour ou jardin.

### **Réunion quartier « les Verchères » projet city stade**

Liliane Dalla Libéra informe qu'une réunion publique pour informer les riverains du Parc des Verchères est fixée au vendredi 3 octobre à 20h30 – maison de l'Europe.

Mme Césari regrette que tous les habitants n'y soient pas conviés. Il lui est répondu qu'il s'agit d'expliquer l'impact et les nuisances éventuelles que pourraient générer cet équipement.

### **Préparation budget 2015**

Chaque responsable de commission est invité à commencer à travailler sur les projets qu'il souhaiterait voir inscrits au budget, demander des devis....

### **Lettre de Monsieur Philibert**

Cette lettre relative à différents problèmes de voirie sera traitée par la commission voirie.

### **Questions diverses**

Mme Césari signale de nombreux problèmes de circulation aux abords de l'Ecole Notre Dame de Lourdes du fait de la vacance d'emploi d'ASVP. Mme le Maire indique qu'elle étudie en collaboration avec la mairie de Marcilly d'Azergues, la possibilité de recruter un agent commun aux 2 communes, à compter du début de l'année. Elle précise qu'elle a demandé aux gendarmes une surveillance accrue de la commune.

La séance est levée à 21h45.



Commune de  
CIVRIEUX D'AZERGUES - 69380  
Communauté de communes Mont d'Or-Azergues  
Canton de Limonest  
Département du Rhône

## COMMISSION D'URBANISME

Le lundi 7 juillet 2014

**Etaient présents :** G.BARROTE. du CHAFFAUT L.BOUCHARD

**Etaient excusés :**

**Etaient absents :** M.P TEYSSIER G.GALOIS

*Membres de la commission urbanisme :* M.P TEYSSIER G.BARROT G.GALOIS E. du CHAFFAUT L.BOUCHARD

### NOUVEAUX DOSSIERS D'URBANISME

DECLARATION PREALABLE	AVIS
<b>DP 069 059 14 F0017</b> <b>Date de dépôt :</b> 12.06.2014 <b>Demandeur :</b> ZOGBI <b>Nature des travaux :</b> Division parcellaire <b>Adresse du terrain :</b> 50, chemin du Marand 69380 Civrieux d'Azergues	La déclaration respecte les règles du P.L.U.
<b>DP 069 059 14 F0018</b> <b>Date de dépôt :</b> 12.06.2014 <b>Demandeur :</b> OPTIQUE DE LA VALLEE <b>Nature des travaux :</b> Modification enseignes sur façade <b>Adresse du terrain :</b> C.C. Les Arcades 69380 Civrieux d'Azergues	La déclaration respecte les règles du P.L.U.
<b>DP 069 059 14 F0020</b> <b>Date de dépôt :</b> 19.06.2014 <b>Demandeur :</b> EM HOLDING - M. EYLERT <b>Nature des travaux :</b> Création d'une salle de fitness <b>Adresse du terrain :</b> Chemin des Prés Secs 69380 Civrieux d'Azergues	La déclaration ne respecte pas l'article Ui12 du règlement du P.L.U. : places de stationnements insuffisantes.  Gabriel BARROT conviendra d'un rendez-vous avec le propriétaire.
<b>DP 069 059 14 F0021</b> <b>Date de dépôt :</b> 20.06.2014 <b>Demandeur :</b> GONNOT Alain <b>Nature des travaux :</b> Abri voiture <b>Adresse du terrain :</b> 261, route de Dommartin 69380 Civrieux d'Azergues	Le bâtiment devra être raccordé à la cuve d'eau pluviale. Les tuiles devront être similaires au bâtiment principal.
<b>DP 069 059 14 F0022</b> <b>Date de dépôt :</b> 27.06.2014 <b>Demandeur :</b> MORILLON <b>Nature des travaux :</b> Piscine <b>Adresse du terrain :</b> 103, sentier de la Vérande 69380 Civrieux d'Azergues	La déclaration respecte les règles du P.L.U.

<p><b>DP 069 059 14 F0023</b>  <b>Date de dépôt</b> : 10.07.2014  <b>Demandeur</b> : POLHMANN  <b>Nature des travaux</b> : Réfection façade  <b>Adresse du terrain</b> : 65, impasse du Drivet  69380 Civrieux d'Azergues</p>	<p>Demande incomplète : insertion paysagère à fournir.</p>
<p><b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b></p>	<p><b>AVIS</b></p>
<p><b>PC 069 059 14 F0007</b>  <b>Date de dépôt</b> : 24.06.2014  <b>Demandeur</b> : DEVERCHERES  <b>Nature des travaux</b> : Maison individuelle  <b>Adresse du terrain</b> : Route de Dommartin  69380 Civrieux d'Azergues</p>	<p>Pièces complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation P.P.R.i ;</li> <li>- Nombre de places de stationnement à préciser</li> </ul>

Heure de fin de commission : 20h30

Prochaine commission : 21 juillet 2014



Commune de  
CIVRIEUX D'AZERGUES - 69380  
Communauté de communes Mont d'Or-Azergues  
Canton de Limonest  
Département du Rhône

## COMMISSION D'URBANISME

Le lundi 21 juillet 2014

**Etaient présents :** M.P TEYSSIER G.BARROTE. du CHAFFAUT L.BOUCHARD

**Etaient excusés :**

**Etaient absents :** G.GALOIS

*Membres de la commission urbanisme :* M.P TEYSSIER G.BARROT G.GALOIS E. du CHAFFAUT L.BOUCHARD

### NOUVEAUX DOSSIERS D'URBANISME

DECLARATION PREALABLE	AVIS
<b>DP 069 059 14 F0024</b> <b>Date de dépôt :</b> 11.07.2014 <b>Demandeur :</b> SARDA Marie <b>Nature des travaux :</b> Division parcellaire <b>Adresse du terrain :</b> 60, route de Lyon 69380 Civrieux d'Azergues	La déclaration respecte les règles du P.L.U. <ul style="list-style-type: none"><li>- Prévoir extension réseau électrique.</li><li>- Prévoir suppression places de stationnement restaurant la Tablee Médiévale.</li></ul>

- SARL 3JCI Aménagement : projet Lieu-dit La Vérande : la commission demande des parcelles de plus grandes tailles afin de respecter la trame bâtie environnante et une distribution des parcelles avec une voirie en « T ».
- Projet 200 chemin du Marand : la commission donne un avis favorable pour le redécoupage des parcelles : création d'une parcelle de 600 m<sup>2</sup> pouvant accueillir une maison individuelle et une parcelle d'environ 2000m<sup>2</sup> pouvant accueillir 2 maisons jumelées construites en limite de propriété nord-ouest (recul suffisant par rapport à la pente).
- Projet chemin du Plan : pour une meilleure insertion paysagère, les coloris et matériaux devront être modifiés. La commission préconise également un accès au garage « en toiture », au plus proche du chemin du Plan.
- D.I.A. : parcelle A1718 chemin du Plan : la commune ne préempte pas.
- Achat de la propriété PERENON : la commission donne un avis défavorable.

Heure de fin de commission : 21h00

Prochaine commission : 11 Août 2014.



Commune de  
CIVRIEUX D'AZERGUES - 69380  
Communauté de communes Mont d'Or-Azergues  
Canton de Limonest  
Département du Rhône

**COMMISSION D'URBANISME**  
**Le lundi 25 Août 2014**

**Etaient présents :** M.P TEYSSIER G.BARROT G.GALOIS E. du CHAFFAUT L.BOUCHARD

**Etaient excusés :**

**Etaient absents :**

*Membres de la commission urbanisme :* M.P TEYSSIER G.BARROT G.GALOIS E. du CHAFFAUT L.BOUCHARD

**NOUVEAUX DOSSIERS D'URBANISME**

<b>DECLARATION PREALABLE</b>	<b>AVIS</b>
<b>DP 069 059 14 F0025</b> <b>Date de dépôt :</b> 08.08.2014 <b>Demandeur :</b> POURCHON <b>Nature des travaux :</b> Clôture <b>Adresse du terrain :</b> 39, impasse des Eglantines 69380 Civrieux d'Azergues	La commission ne s'oppose pas aux travaux décrits dans la demande. Prescription : la barrière devra être à claire-voie.
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b>	<b>AVIS</b>
<b>PC 069 059 14 F0008</b> <b>Date de dépôt :</b> 31.07.2014 <b>Demandeur :</b> ALTEO <b>Nature des travaux :</b> Collectif 18 logements + 4 maisons individuelles <b>Adresse du terrain :</b> Rue des Verchères 69380 Civrieux d'Azergues	Projet non conforme à l'O.A.P. « Verchères ». Refusé.
<b>PC 069 059 14 F0009</b> <b>Date de dépôt :</b> 25.07.2014 <b>Demandeur :</b> PASSARELLI <b>Nature des travaux :</b> Maison individuelle <b>Adresse du terrain :</b> Chemin du Plan 69380 Civrieux d'Azergues	Intégration paysagère à réétudier. Refusé.

Heure de fin de commission : 21h00.

Prochaine commission : 22 septembre 2014.





Commune de  
CIVRIEUX D'AZERGUES - 69380  
Communauté de communes Mont d'Or-Azergues  
Canton de Limonest  
Département du Rhône

**COMMISSION D'URBANISME**  
**Le lundi 22 septembre 2014**

**Etaient présents :** M.P TEYSSIER G.BARROT G.GALOIS E. du CHAFFAUT L.BOUCHARD

**Etaient excusés :**

**Etaient absents :**

*Membres de la commission urbanisme :* M.P TEYSSIER G.BARROT G.GALOIS E. du CHAFFAUT L.BOUCHARD

**NOUVEAUX DOSSIERS D'URBANISME**

<b>DECLARATION PREALABLE</b>	<b>AVIS</b>
<b>DP 069 059 14 F0026</b> Date de dépôt : 29.08.2014 Demandeur : CHAPUIS Nature des travaux : Auvent Adresse du terrain : 130, chemin de Mandru 69380 Civrieux d'Azergues	Accord sous condition : - la pente de la toiture doit être comprise entre 25 et 40%.
<b>DP 069 059 14 F0027</b> Date de dépôt : 29.08.2014 Demandeur : Commune de Civrieux d'Azergues Nature des travaux : Changement de destination Adresse du terrain : 60, place de l'Eglise 69380 Civrieux d'Azergues	La commission ne s'oppose pas aux travaux décrits dans la demande.
<b>DP 069 059 14 F0028</b> Date de dépôt : 15.09.2014 Demandeur : Solution Energie pour M. SPAGNOL Nature des travaux : Panneaux solaire photovoltaïque Adresse du terrain : 450, chemin du Plan 69380 Civrieux d'Azergues	La commission ne s'oppose pas aux travaux décrits dans la demande.
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b>	<b>AVIS</b>
<b>PC 069 059 14 F0010</b> Date de dépôt : 28.08.2014 Demandeur : SARL VILLALOGIA Nature des travaux : 2 maisons individuelles Adresse du terrain : Rue des Rivières 69380 Civrieux d'Azergues	Accord sous condition : - La maison existante doit disposer de 2 places de stationnement minimum - L'accès doit se situer à minimum 2m de l'alignement existant

- Un accès rue de la Mairie est accordé pour la propriété de Mr et Mme GUYOT. Le portillon devra être conservé.
- Divion chemin du Mazard : la commission demande le détachement d'un seul lot au lieu des 2 proposés.

Heure de fin de commission : 21h30

Prochaine commission : 13 octobre 2014.